



Compte rendu Commission Culture

Langlet Santy

07/10/2016

Présents

BADY Vincent – NTH8
BLOND Peggy – Mission Entrée Est (Ville de Lyon)
BORG Nathalie – Médiathèque du Bachut
CORNEY Paule – Association L'Arrosoir
GUYONNET Pascal – Chargé de mission Michel Le Faou (Ville de Lyon)
HAMID LE SERGENT Ghislaine – Maison de la danse
LAVOT Anaïs – Mission de coopération culturelle (Ville de Lyon)
OUILLOON Julien – CFMI / Conservatoire
STEFANI-JACOB Sylvie – Mairie du 8^e

VOGEL Johanna – Médiathèque du Bachut

Excusés

ALBET Myriam – ALLIES PLIE de Lyon
CALZAT Michel – Délégué du Préfet
CHARRETON Clotilde – Pôle Mobile BmL
FAYET Céline - CHR D
MARA Denis – Pôle Mobile BmL
PINSON Olivier – Ebulliscience
RABEYRON Isabelle – Arts et Développement
TRON Agnès - ACEPP

Ordre du jour : finalisation du Projet Culturel de Territoire (PCT) ; échanges autour des modalités de sa mise en œuvre collective, y compris au titre de la Charte de coopération culturelle.

Mot de bienvenue par Sylvie Stéfani-Jacob, Adjointe au maire du 8^e arrondissement en charge des affaires culturelles et des animations festives

Rappel du cadre

> **Cycle de réécriture du Contrat de ville** (=cadre global d'engagement des politiques publiques sur les territoires identifiés comme fragilisés) entamé l'année dernière.

- **Contrat de ville métropolitain...**

- ...Décliné à l'échelle des communes : **Convention territoriale de Lyon...**

- ... Décliné en **Projet de territoire**, toutes thématiques confondues...

- ... dont le volet culture est aujourd'hui traduit en **PCT**

> Projet de territoire Langlet-Santy quasiment finalisé, suite à une série d'atelier de concertation. Ces temps de travail ont permis d'amorcer la création des **Conseils citoyens**, instance



participative et de dialogue autour des questions liées à la politique de la ville (Loi Lamy, février 2014).

Le conseil citoyen est composé d'un collège d'acteurs locaux et d'un collège d'habitants majoritaire.

Les 4 Conseils citoyens sont en cours de création sur le 8^e, se rencontrent mensuellement pour construire leur fonctionnement interne : labellisation prévue par l'Etat fin de l'année.

Sur Langlet-Santy les équipes rencontrent encore des difficultés à mobiliser les habitants mais des démarches sont entreprises en ce sens.

Certains Conseils citoyens souhaiteront peut-être travailler plus spécifiquement sur les questions culturelles/possibilité d'identifier par la suite un référent du Conseil citoyen qui soit présent aux Commissions culture.

> **Commission culture** : instance de travail sur le volet culture de la politique de la ville, par quartier.

Dernière étape cette année pour écriture du PCT, **feuille de route collective en matière culturelle et artistique sur les prochaines années, sur Langlet Santy**. Grandes priorités partagées, qui répondent entre autres aux enjeux sociaux et urbains du territoire.

Le PCT a été écrit à partir des séances de concertation et des Commissions culture 2015-2016.

> Le contexte budgétaire très contraint impose de réfléchir à de nouvelles manières de travailler et de coopérer, et questionne légitimement la mise en œuvre réaliste des PCT (avec quels moyens ?).

- ⇒ Nécessité de **prioriser les objectifs culturels** que l'on se donne collectivement au sein de ce PCT, conserver 3 ou 4 axes prioritaires que tous les acteurs s'approprient
- ⇒ Le PCT sera **l'outil de référence pour l'appel à projet politique de la ville** : pour d'éventuels **nouveaux projets** financés, pour **faire évoluer les projets structurants** avec les enjeux identifiés (ex : impliquer davantage d'habitants dans la gouvernance...)
- ⇒ Le PCT est également le **levier de mobilisation des institutions culturelles de droit commun** : **Charte de coopération culturelle**. D'ici la fin de l'année, les établissements culturels auront à se positionner sur certains QPV, en fonction des PCT (cf infra).

Echéance : finalisation PCT début novembre.



Finalisation du PCT

Le format et les rubriques ont été repris à partir du précédent PCT.

Les ajouts, précisions, modifications ont été directement faits sur le document PCT (en rouge).

Rubriques « Carte d'identité du territoire » et « quelques projets culturels structurants »

> Sur ce territoire, les **enjeux urbains** sont particulièrement importants : le quartier fait partie des trois territoires prioritaires de la Ville de Lyon qui feront l'objet d'un renouvellement urbain, et sa morphologie urbaine est extrêmement spécifique et génératrice d'insécurité et de nuisances (fracture du fait de la barre Alliade...).

Le lien avec le secteur Comtois est très ténu.

Au-delà de sa structure urbaine, ce quartier pose des questions d'accessibilité : excentré mais surtout peu desservi par les réseaux de transport (problématique dans le cadre de sorties culturelles...). L'arrivée du tram contribuerait à réduire cette aménité.

> Sur les données sociales, on repère une forte proportion de **jeunes**, mais en particulier d'enfants.

> Le **Centre social Langlet Santy** sera relocalisé à la place de la Maison du peuple, au 147 avenue Général Frère, à l'horizon 2020 (décision de la part de la Ville de Lyon). Le projet fera l'objet d'un concours d'architectes.

Une crèche de 30 places est prévue dans le nouvel équipement. Globalement, les surfaces seront largement démultipliées, ce qui permettra de construire un projet différent.

Les acteurs s'interrogent sur le devenir du local actuel, qui appartient à Grand Lyon Habitat. Cette question sera étroitement liée au Projet urbain.

Dans tous les cas, le Centre social souhaite maintenir une accroche sur ce territoire, en lien notamment avec la gestion des activités périscolaires à l'école Giono.

Rubrique « Enjeux humains et urbains »

> La question de la jeunesse implique de différencier des actions en fonction des tranches d'âge : Petite enfance ? Enfants ? Place des 14-20 ans ?

Différents acteurs jouent un rôle important :

- le centre social avec ses secteurs enfance et jeunesse
- les médiateurs sociaux (Altm) développent un travail de proximité, interviennent sur la vie quotidienne
- les éducateurs de prévention de l'ADSEA
- l'AFEV : les étudiants de la Kolocation solidaire bénéficient d'un loyer minoré de la part d'Alliade, à condition qu'ils s'impliquent dans la vie sociale du quartier. Ressource à mobiliser.



- A noter qu'un poste de médiateur scolaire est déployé sur le territoire. Portés par l'Altm, il interviendra au collège Longchambon et dans les écoles Giono et Fournier.

Ces acteurs et les acteurs culturels ne se croisent pas, il serait intéressant de renforcer les liens et d'imaginer une rencontre.

Sur les publics jeunes, la BmL (Bibliobus) développe un partenariat dynamique avec le CS.

Rubrique « Axes culturels »

> **Axe sur l'ouverture du quartier :** ajouter ce qui avait émergé des instances de concertation sur des systèmes d'accompagnement collectif, pour sortir du quartier (trajet collectif jusqu'aux Etats, Mermoz...)

> **Axe sur la dimension intergénérationnelle :**

Sur la question des séniors, des liens entre artistes, acteurs culturels/et la maison de retraite Madeleine Caille sont à conforter, et notamment via le lien intergénérationnel.

L'établissement est mixte (appartement et partie médicosociale, unité Alzheimer). Une chorale accompagnée par une animatrice existe en son sein.

Des projets qui croisent culture/santé sont construits dans chaque institution, mais le budget est moindre.

Exemple de projet :

→ Recueil de paroles par le NTH8 dans 4 maisons de retraite, dont Madeleine Caille, mise en théâtre du récit par des lycéennes du Lycée Lumière, formation amateur musicale.

→ La Maison des passages est intervenue dans cet établissement en appui d'un projet porté par des jeunes lycéens et financés dans le cadre d'un Fonds d'initiatives Locales.

> **Axe interculturelité :**

Jusqu'à présent, les Commissions culture n'avaient pas fait ressortir la question des problématiques de radicalité religieuse. Cette question nécessite d'être appréhendée via l'approche interculturelle.

La diversité des langues et des cultures est une matière formidable pour croiser les publics.

La BmL s'est saisie de cette question interculturelle : Odyssée des langues (2^e année : à prolonger au-delà de 2017 ?). L'objectif est de donner envie aux habitants de s'exprimer dans leurs langues, entre autres sur l'espace public. Travail mené avec les partenaires du quartier (CS...). Plusieurs temps forts ont permis de valoriser cette richesse linguistique : Nuit polyglotte 19 mai (événement festif, Arbre à langues, projet participatif).



Cette année, la constitution de portraits de locuteurs constitue le fil rouge. Les habitants peuvent raconter leur histoire auprès des partenaires ou de la BM. En 2017, une exposition multisupports permettra la restitution de cette matière.

A travailler également sous l'angle intergénérationnel ?

Des liens avec l'école Giono, la Cité des pianistes, le NTH8 sont envisageables.

> **Axe Jardin** : la BmL, dans le cadre du cycle démocratie, entame un projet autour du réseau de jardins partagés du 8e et du 3e, jusque juin 2017 (et possible continuité par la suite en fonction des partenariats qui auront été établis). L'objectif est de mettre en valeur les actions citoyennes et de co-construction avec les habitants qui émergent dans les jardins.

Encore une fois, des liens avec des partenaires artistiques pourront être développés.

> Fresques sur la rose/ sur le droit des enfants : des actions de médiation pourraient être construites.

Comment le mettre en œuvre collectivement ? Réécriture de la Charte de coopération culturelle

> Chaque acteur aura à contribuer à un ou plusieurs axes du PCT, et des projets existent déjà qui mettent en œuvre les priorités identifiées : comment mutualiser les actions, comment être cohérents ?

> **Charte de coopération culturelle** : document dans lequel s'engagent des grands établissements culturels lyonnais à développer sur fonds propres des actions et projets en direction des quartiers prioritaires.

Charte 4 en cours de réécriture (signature fin de l'année).

> **Point commun** : financements par la Ville de Lyon

/ **Diversité de leurs statuts, de leurs missions, de leurs esthétiques** : développement de la lecture publique, enseignement artistique, soutien à la création et diffusion des œuvres, conservation et valorisation du patrimoine.

⇒ Projets divers à développer sur les quartiers.



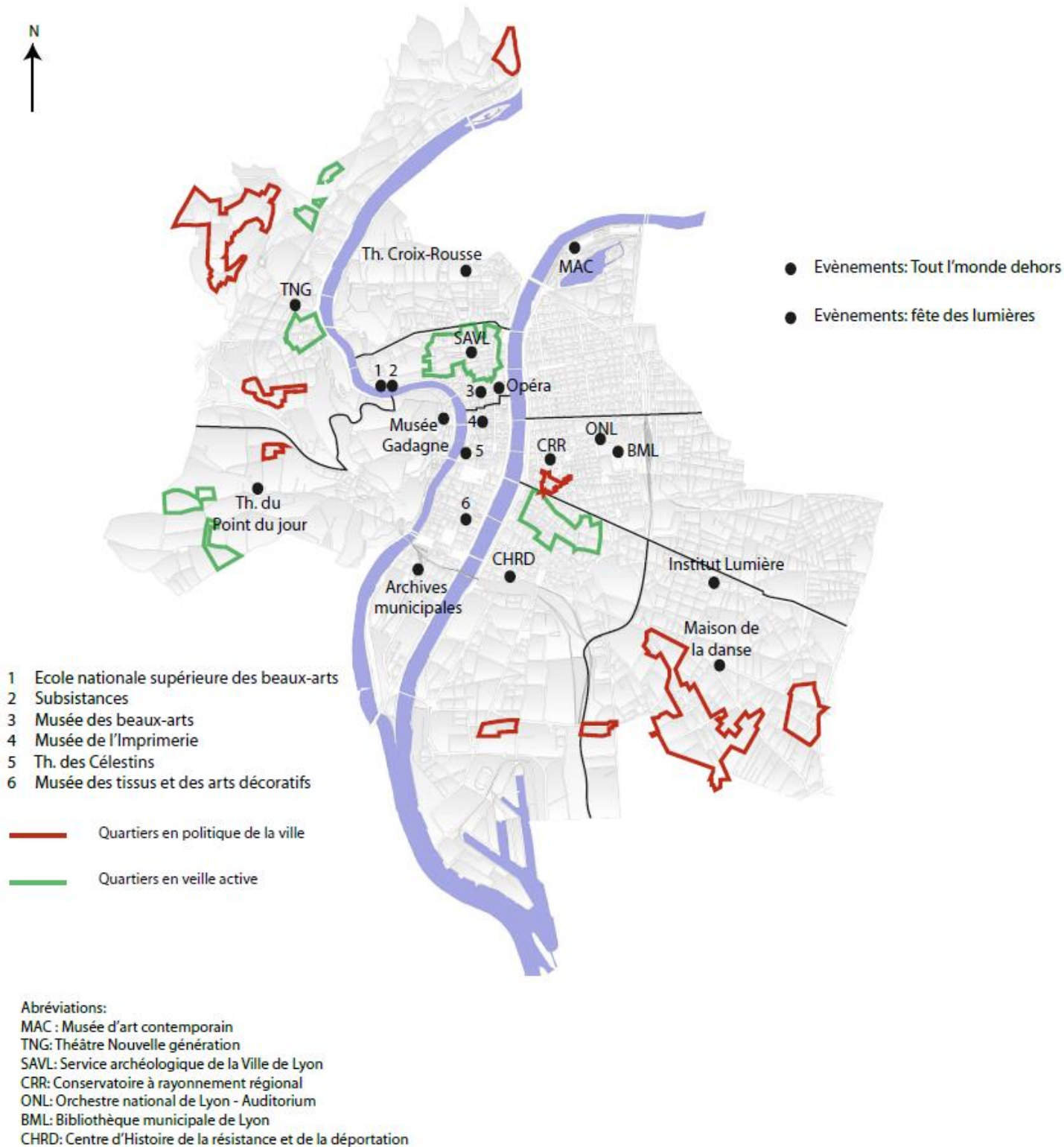
> Objectif : développer des **projets qui ont du sens**, en lien avec le PCT, les dynamiques et attentes du territoire, et avec les partenaires. Aller au-delà de gratuité de l'offre, développer une **présence de l'institution dans les territoires** (aller-vers).

S'appuie donc sur les PCT pour choisir leurs territoires d'engagement/possibilité de les interpeller avant décembre.

> **Charte 3, liste des établissements :**

Archives municipales de Lyon
Maison de la danse
Auditorium / Orchestre national de Lyon
Bibliothèque municipale de Lyon et BM d'arrondissement (médiateurs culturels)
Musée d'art contemporain
Service Archéologique de la Ville de Lyon
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation
Musée de l'imprimerie
Les Subsistances
Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon
Musée des beaux-arts
Théâtre de la Croix rousse
Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon
Musées Gadagne
Théâtre des Célestins
Institut Lumière
Musée des tissus et des arts décoratifs
Théâtre du Point du jour
Direction des événements et de l'animation – Fête des Lumières
Direction des événements et de l'animation – Tout l'Monde dehors
Opéra national de Lyon
Théâtre Nouvelle génération

Entrée dans la Charte de nouveaux établissements Ville de Lyon (Nuits sonores...); écriture d'une Charte de coopération culturelle métropolitaine, mobilisant des équipements métropolitains, qui pourront choisir de s'engager sur des QPV lyonnais : Biennales, Journées européennes du patrimoine, Musée des Confluences, Musée gallo-romain, Archives départementales et métropolitaines.



Merci à tous pour votre présence et à la Maison de la danse de nous avoir accueillis !